T601.10

Tarif des billets et surclassements dégriffés

Édition: 01.06.2025

Alliance SwissPass Länggassstrasse 7 3012 Berne Tél. +41 31 359 22 40
info@allianceswisspass.ch allianceswisspass.ch

Modifications valables à partir du 1er juin 2025

Chiffre	Modifications
Tout le tarif	Complément billet dégriffé Flex

Table des matières

0 Observations préliminaires 4

1 Champ d'application 5

2 Dispositions générales 6

2.1 Définition et validité 6
2.2 Émission 7
2.3 Changements de parcours 7
2.4 Facilités de voyage pour les enfants 7
2.5 Chiens/Vélos 7

3 Échange et remboursement 8

4 Irrégularités 9

5 Modèles 10

0 Observations préliminaires

0.1 Le Tarif 600, et en particulier le chiffre 3 E-Tickets, règle le transport des voyageurs titulaires d'un billet dégriffé, d'un billet dégriffé Flex ou d'un surclassement dégriffé, pour autant que les prescriptions ci-après ne contiennent pas de dispositions contraires.

1 Champ d’application

1.1 Le champ d’application est disponible sur https://www.allianceswisspass.ch/awbf.

2 Dispositions générales

2.1 Définition et validité

2.1.1 Les billets dégriffés existent dans deux niveaux de flexibilité:

- Billet dégriffé: le remboursement et l'échange sont exclus.
- Billet dégriffé Flex: le remboursement est possible contre 50 % du prix d'achat jusqu'au début de la validité. L'échange est exclu.

2.1.2 Les billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés sont des billets contingentés à prix réduit valables pour une relation spécifique prévue à l'horaire (train, bus, bateau, etc.).

Les billets dégriffés et les billets dégriffés Flex sont disponibles pour les adultes, les titulaires d'un abonnement demi-tarif, les enfants de 6 à 15,99 ans et les chiens.

Les surclassements dégriffés sont valables en combinaison avec un titre de transport valable de 2e classe. Les enfants et autres ayants droit aux prix réduits (titulaires d'un abonnement général ou d'un abonnement demi-tarif) paient le surclassement dégriffé réduit.

2.1.3 L'offre de billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés dépend de différents facteurs: date du voyage, classe, parcours et occupation.

2.1.4 Les titres de transport sont personnels. Ils sont valables uniquement à la date, pour la relation (selon numéros de trains/de marche) et sur le parcours indiqués sur le billet.

2.1.5 L'offre des billets dégriffés et des billets dégriffés Flex s'applique uniquement aux simples courses en 1re et 2e classe, celle des surclassements dégriffés aux simples courses en 1re classe. Les billets ne sont pas liés à une place déterminée (pas de réservation de place). Il est éventuellement possible de réserver des places selon le Tarif 601, chiffre 7.

2.1.6 Si une cliente/un client a acheté un billet dégriffé ou un billet dégriffé Flex avec demi-tarif alors qu'elle/il n'en possède pas, il/elle doit acheter en plus un demi-billet au tarif normal; s'il ne le fait pas, elle/il est considéré(e) comme un voyageur avec titre de transport partiellement valable (RemitF) selon le Tarif 600.

2.1.7 Des billets dégriffés sont disponibles pour les relations effectuées au sein des communautés tarifaires intégrales suivantes:

- T651.4 Frimobil
- T651.5 Passepartout
- T651.13 Ostwind
- T651.22 Mobilis

Les autres communautés tarifaires intégrales ne proposent pas de billets dégriffés ni ne billets dégriffés Flex.

Aucun billet dégriffé Flex ni surclassement dégriffé n'est disponible pour les relations effectuées au sein des communautés tarifaires intégrales.

2.2 Émission

2.2.1 Les billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés sont émis comme OnlineTickets ou MobileTickets conformément au Tarif 600.

2.2.2 Les billets sont vendus dans les boutiques en ligne (webshops) et les applications mobiles des différentes entreprises de transport.

Les billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés sont mis en vente au plus tôt six mois avant la date du voyage souhaitée. La date du voyage, le moyen de transport et la durée du voyage doivent être déterminés au moment de l'achat du billet.

Il est également possible de fixer pour certaines courses des délais de prévente plus courts; les directives du système de vente s'appliquent.

Pour les offres dégriffées internationales selon T719, chiffre 2.3, et les offres dégriffées Flex internationales selon T719, chiffre 2.2, le délai de prévente peut se monter à six mois.

2.2.3 En plus des numéros de trains / courses pour lesquels le billet dégriffé, le billet dégriffé Flex ou le surclassement dégriffé est valable, la relation d'horaire prévue est mentionnée avec les lieux de correspondance ainsi que les heures de départ et d'arrivée.

2.3 Changements de parcours

2.3.1 Pour les billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés, les changements de parcours sont impossibles.

2.4 Facilités de voyage pour les enfants

2.4.1 Les facilités des voyages sont accordées selon les dispositions du Tarif 600.3.

2.5 Chiens/Vélos

2.5.1 L'achat de billets dégriffés et de billets dégriffés Flex pour des vélos est impossible.

2.5.2 Des billets dégriffés et des billets dégriffés Flex peuvent être achetés pour des chiens à condition d'être émis au nom de la personne accompagnante. Le prix réduit du transport en 2e classe doit être payé.

3 Échange et remboursement

3.1 Les billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés peuvent uniquement être échangés ou remboursés dans les cas définis selon le Tarif 600.9, chiffre 10 dans les points de vente avec appareil de vente électronique et accès au dossier du client.

4 Irrégularités

4.1 Les dispositions du Tarif 600, chiffre 13 s'appliquent par analogie aux billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés.

4.2 En cas de faute d'une des entreprises de transport participant au champ d'application, par exemple une suppression de train, une interruption de trafic, etc., les billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés sont valables, selon les dispositions du Tarif 601, chiffre 8, pour la prochaine relation possible, indépendamment du train utilisé et de la nécessité de changer de train. La cliente/le client est tenu(e) de demander si possible une attestation au personnel de vente ou au personnel de contrôle. Pour les billets dégriffés, billets dégriffés Flex et surclassements dégriffés imprimés, l'attestation doit être apportée au verso du titre de transport, avec l'indication du nouveau numéro du train/de la course et une confirmation sous forme du timbre à date de la gare, de l'empreinte de la pince ou du poinçonnement.

5 Modèles

5.1 Billet dégriffé

SBB CFF FFS

Ticket-ID 047191007841

Sparbillett

Surchat Gilles

Gültig: 2023

01.01.1980

30	◷	von/de/da/from	→ nach/a/a/to	30	◷	KL. CL.
15.05 *	07:55 *	Grabs, Hochhaus *	→ Evian-les-Bains (F) (lac) → *	15.05 *	13:05 *	2 *

via Buchs SG - Sargans - Zürich HB - Lausanne - Lausanne, Ouchy-Olympique *****

Nur gültig für: B79015 IR3455 IC562 IC712 M74 BAT1111

Vollpreis CHF 62.80

VIS

(2.)(SPEZ)(SPEZ)
Bestell-Nr.: 9392696302

Artikel-Nr.: 84004
inkl. 7.70% MWST/SBB

Grabs, Hochhaus ab 15.05.2023 07:55
Buchs SG, Bahnhof an 15.05.2023 08:05
Buchs SG ab 15.05.2023 08:09
Sargans an 15.05.2023 08:20
Sargans ab 15.05.2023 08:26
Zürich HB an 15.05.2023 09:22
Zürich HB ab 15.05.2023 09:32
Lausanne an 15.05.2023 11:40
Lausanne, gare ab 15.05.2023 12:06
Lausanne, Ouchy-Olympique an 15.05.2023 12:12
Lausanne-Ouchy (lac) ab 15.05.2023 12:30
Evian-les-Bains (F) (lac) an 15.05.2023 13:05

Spezielle Konditionen:
- Nur für den gebuchten Zug/Tag gültig
- Kein Klassen- und Streckenwechsel möglich

Für die Nutzung von E-Tickets gelten die aktuellen Tarife der Schweizerischen Transportunternehmen des direkten Verkehrs, insbesondere die Gemeinsamen Tarif-Nebenbestimmungen für den Direkten Verkehr und die beteiligten Verbünde (T600) sowie die Tarife der Tarif- und Verkehrsverbünde.

Auszug:

- E-Tickets sind persönliche und nicht übertragbare Fahrausweise. Sie sind dem Kontrollpersonal unaufgefordert und zusammen mit einem amtlichen Ausweis und / oder den auf die entsprechende Person ausgestellten gültigen Abonnementen vorzuweisen.
- Für Erstattungen gelten der T600.9 oder die Bedingungen der jeweiligen Tarif- und Verkehrsverbünde. Die Erstattung von E-Tickets im Zusammenhang mit internationalen Reisen erfolgt nach den internationalen Bestimmungen.

Swiss Pass+

Referenz-Nr.: 0308858731 / 17031309 19011 © SBB AG 0104.20 WS

5.2 Billet dégriffé Flex

SBB CFF FFS Ticket-ID 649110162053

Sparbillett Flex	Jeanmonod Anouck
Gültig: 2025	01.01.1980

30	◷	von/de/da/from	➔ nach/a/a/to	30	◷	KL. CL.
28.05 *	09:36 *	Vals, Therme *	➔ Reconvilier ➔ *	28.05 *	14:13 *	1 *

via Ilanz - Chur - Zürich HB - Biel/Bienne - Sonceboz-Sombeval *****

Nur gültig für: B843108 RE1728 IC568 IC1520 RE3672 R7370

Reduziert 1/2	CHF 58.80 BAR

(1.)(SPEZ)(SPEZ)(HA)
Bestell-Nr.: 9322696304

Artikel-Nr.: 84022
inkl. 8.10% MWST

Vals, Therme ab 28.05.2025 09:36
Ilanz, Bahnhof/Post an 28.05.2025 10:15
Ilanz ab 28.05.2025 10:24
Chur an 28.05.2025 11:02
Chur ab 28.05.2025 11:08
Zürich HB an 28.05.2025 12:22
Zürich HB ab 28.05.2025 12:30
Biel/Bienne an 28.05.2025 13:43
Biel/Bienne ab 28.05.2025 13:47
Sonceboz-Sombeval an 28.05.2025 13:59
Sonceboz-Sombeval ab 28.05.2025 14:03
Reconvilier an 28.05.2025 14:13

Spezielle Konditionen:
- Nur für den gebuchten Zug/Tag gültig
- Kein Streckenwechsel möglich

Für die Nutzung von E-Tickets gelten die aktuellen Tarife der Schweizerischen Transportunternehmen des direkten Verkehrs, insbesondere die Gemeinsamen Tarif-Nebenbestimmungen für den Direkten Verkehr und die beteiligten Verbünde (T600) sowie die Tarife der Tarif- und Verkehrsverbünde.

Auszug:

- E-Tickets sind persönliche und nicht übertragbare Fahrausweise. Sie sind dem Kontrollpersonal unaufgefordert und zusammen mit einem amtlichen Ausweis und / oder den auf die entsprechende Person ausgestellten gültigen Abonnementen vorzuweisen.
- Für Erstattungen gelten der T600.9 oder die Bedingungen der jeweiligen Tarif- und Verkehrsverbünde. Die Erstattung von E-Tickets im Zusammenhang mit internationalen Reisen erfolgt nach den internationalen Bestimmungen.

Swiss Pass+

Schweizerische Bundesbahnen
Hilfikerstrasse 1
3000 Bern 65
MWST-Nr.: CHE-102.909.703 MWST

Referenz-Nr.: 0461174878 / 06031428 19728 © SBB AG 0104.22/41

5.3 Surclassement dégriffé

SBB CFF FFS Ticket-ID 000089840974

Surclassement dégriffé						Randin Florian
Valable: 2021						01.01.1980
30		von/de/da/from	→ nach/a/a/to	30		KL. CL.
24.11 *	12:45 *	Grandvillard, village *	→ Zürich, Dangelstrasse → *	24.11 *	15:56 *	1 *
via Bulle - Fribourg/Freiburg - Zürich HB - Zürich Wollishofen *****						
Seulement valable pour: B26408 RE4023 IC721 S18859 B16592						
Réduit 1/2						CHF 13.40 VIS

(1.)(SPEZ)(SPEZ)(HA)
Commande no: 728729168

No article: 84013
incl. 7.70% TVA/CFF

Grandvillard, village dép. 24.11.2021 12:45
Bulle, gare routière arr. 24.11.2021 13:11
Bulle dép. 24.11.2021 13:19
Fribourg/Freiburg arr. 24.11.2021 13:55
Fribourg/Freiburg dép. 24.11.2021 14:04
Zürich HB arr. 24.11.2021 15:28
Zürich HB dép. 24.11.2021 15:37
Zürich Wollishofen arr. 24.11.2021 15:44
Zürich Wollishofen, Bahnhof dép. 24.11.2021 15:49
Zürich, Dangelstrasse arr. 24.11.2021 15:56

Conditions spéciales:
- Valable uniquement pour le train/jour réservé
- Changement de parcours impossible

L'utilisation des billets électroniques est régie par les tarifs actuels des entreprises suisses de transport du Service direct, notamment les dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct et des communautés participantes (T600) ainsi que les tarifs des communautés tarifaires et de transport.

Extrait:

- Les billets électroniques sont des titres de transport personnels et non transmissibles. Ils doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle, accompagnés d'une pièce d'identité officielle valable et/ou d'une carte de réduction au nom de la personne concernée.
- Le T600.9 ou les conditions de l'entreprise de transport/de la communauté concernée s'applique(nt) pour les remboursements. Le remboursement des billets électroniques dans le cadre de voyages internationaux est soumis à la réglementation internationale.

Swiss Pass

No référence: 0206916393 / 30091707 19680 © SBB AG 0104.19 WS